



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 4 août 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, et Roger Noiseux, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

Première période de questions

Les treize personnes présentes ne posent aucune question.

2014-259

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

36. Réclamation des compagnies Immeubles Novard inc. et Les immeubles Lucar inc.;
37. Réclamation de M. Jean Sicotte.

Procès-verbaux

2014-260

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 7 et 28 juillet 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 7 et 28 juillet 2014 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 7 et 28 juillet 2014.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tel que présentés.

Réglementation

2014-261

Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments - Avis de motion

Madame la conseillère Pauline Mercier donne avis qu'elle-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.



2014-262 ***Règlement concernant la circulation et le stationnement - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Roger Noiseux donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement concernant la circulation et le stationnement*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

2014-263 ***Règlement concernant les animaux - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Jean Lalande donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement concernant les animaux*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

2014-264 ***Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils - Avis de motion***

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils*.

2014-265 ***Règlement abrogeant le Règlement interdisant le virage à droite au feu rouge à l'intersection des rues Principales Est et Saint-Paul - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Jean Lalande donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement abrogeant le Règlement interdisant le virage à droite au feu rouge à l'intersection des rues Principales Est et Saint-Paul*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

2014-266 ***Règlement concernant l'enlèvement des déchets solides et des matières recyclables - Avis de motion***

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement concernant l'enlèvement des déchets solides et des matières recyclables*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

2014-267 ***Adoption du projet de Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux***



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juillet 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-268

Adoption du *Règlement concernant la création du Service de sécurité incendie*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juillet 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant la création du Service de sécurité incendie* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2014-269

Projet « Entre racines et cuisines : Alimentation locale pour toutes et tous » - Appui

Document : Courriel de M^{me} Gabrielle Laliberté Auger daté du 15 juillet 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appui le projet « Entre racines et cuisines : Alimentation locale pour toutes et tous » de la Coopérative de production maraîchère en démarrage Par la racine visant à encourager l'alimentation saine au cœur des institutions.

2014-270

Expropriation en vue de l'acquisition d'une servitude de passage permanente sur une partie du lot 4 354 495 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, à des fins d'aménagement d'une voie d'accès entre la rue Meigs et le Stationnement Meigs

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham exploite un stationnement public sur le lot 4 354 485 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi (Stationnement Meigs);

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 4 354 495, situé entre le Stationnement Meigs et la rue Meigs était utilisée par le public comme voie d'accès principale au Stationnement Meigs;



CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 4 354 495 a récemment bloqué la voie d'accès qui y est aménagée, empêchant ainsi l'accès au stationnement public;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que la Ville de Farnham exproprie une servitude de passage permanente pour le lot 4 354 495 à l'avantage du lot 4 354 485 afin de permettre un accès au stationnement pour le public;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a le pouvoir, suivant l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*, de s'approprier par expropriation toute servitude dont elle a besoin pour toutes fins municipales, y compris le stationnement des voitures automobiles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède, par expropriation, à l'acquisition d'une servitude de passage permanente sur une partie du lot 4 354 495 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, d'une superficie de 162 m², telle que décrite au plan et à la description technique préparés par M. Kevin Migué, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} juillet 2014 et portant le numéro 1569 de ses minutes.

QUE l'acquisition de cette servitude est nécessaire à des fins d'utilité publique, soit pour l'aménagement d'une voie d'accès au stationnement public existant sur le lot 4 354 485 appartenant à la Ville de Farnham (Stationnement Meigs).

QUE la Ville de Farnham mandate ses procureurs de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.* afin d'entreprendre l'ensemble des procédures requises pour la réalisation du processus d'expropriation.

QUE les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution sont puisés à même le fonds général de la Ville de Farnham, aux postes budgétaires 02-140-00-412 et 02-190-00-995.

2014-271

Vente d'un terrain à Excavation C.M.R. inc.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de vendre une partie du lot 5 507 325 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 595 m² à la compagnie Excavation C.M.R. inc. au prix de 1,75 \$ le pied carré, plus 1 000 \$ de frais administratifs, aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} novembre 2014;
- Cette vente est faite sans garantie légale;
- Le lot est vendu dans son état actuel.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



Finances municipales

2014-272 Adoption des prévisions budgétaires 2014 révisées de l'Office municipal d'habitation de Farnham

Document : Dossier de la trésorière daté du 21 juillet 2014.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2014 de l'Office municipal d'habitation de Farnham soient adoptées.

QUE la Ville de Farnham assumera 10 % du déficit, soit la somme de 43 902 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2014-273 Remplacement de l'unité de déshydratation des boues - Honoraires de la firme AXOR experts-conseils

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de payer les honoraires supplémentaires de 16 460 \$ dans le dossier de remplacement de l'unité de déshydratation des boues comme suit :

Coordination, gestion administrative et comptable :	8 640 \$
Demandes de changements (DC) :	6 320 \$
Réunion et visites de chantiers excédentaires :	1 500 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2014-274 Comptes à payer

Documents : Listes de chèques datées du 31 juillet 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 145 446,11 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 273 355,41 \$.

2014-275 Travaux de vidange des fosses - Paiement 5

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 8 juillet 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 5 des travaux de vidange des fosses à la compagnie Groupe Deslandes Fortin au montant de 16 212,28 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

Ressources humaines

2014-276 Échelle salariale des brigadiers scolaires

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 26 juin 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adopte, à compter de ce jour, l'échelle salariale des brigadiers scolaires comme suit :

Poste	Rémunération horaire
Brigadier scolaire 1 ^{re} année	Salaire minimum + 8 % + 2,75 \$
Brigadier scolaire 2 ^e année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 3 \$

QUE la résolution 2008-497 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2014-277 Nomination d'un chef d'équipe au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 juillet 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme M. François Tringle au poste de chef d'équipe au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme), jusqu'au 31 décembre 2014.

QUE les conditions et avantages reliés à ce poste sont définis à la convention collective.

2014-278 Mutation d'un opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 17 juillet 2014.

CONSIDÉRANT le départ de M. Dominic Dubé;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme M. Nicolas Malette à l'horaire « Opérateur E » du Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux).



QUE les conditions et avantages reliés à ce poste sont définis à la convention collective.

2014-279

Poste de lieutenant au Service de sécurité incendie - Liste d'éligibilité

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 15 juillet 2014.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11 de la convention collective actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que les procédures pour la constitution de ladite liste d'éligibilité ont été respectées;

CONSIDÉRANT que quatre pompiers se sont qualifiés à ce titre;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham établisse la liste d'éligibilité pour un poste de lieutenant au Service de sécurité incendie comme suit :

M. Jean Quintin

M. Yvan Roy

M. Guillaume Morneau

M. Steve Joncas

QUE cette liste soit valide pour une durée de deux années, soit jusqu'au 4 août 2016.

QU'advenant la vacance temporaire d'un poste de lieutenant, le directeur du Service de sécurité incendie pourra affecter temporairement une de ces personnes à ce poste.

QUE toute nomination temporaire effectuée en vertu de la présente résolution devra l'être par écrit, par le directeur du Service de sécurité incendie, avec une mention quant à la durée du remplacement.

2014-280

Nomination de lieutenants au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que deux postes de lieutenant sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT les articles 11.2 et 11.3 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT la liste d'éligibilité adoptée ce jour;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme MM. Jean Quintin et Yvan Roy à titre de lieutenants au Service de sécurité incendie à compter de ce jour.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.



2014-281 Fin de la période de probation de M^{me} France Landry

CONSIDÉRANT que M^{me} France Landry a été embauchée à titre de responsable des ressources humaines le 6 août 2013;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'entente de travail des employés cadres indiquent que M^{me} Landry était soumise à une période de probation de douze mois;

CONSIDÉRANT que M^{me} Landry va terminer avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M^{me} France Landry à titre de responsable des ressources humaines rétroactivement au 6 août 2013.

Services techniques et développement

2014-282 Demande de permis - Propriété sise aux 132-134, rue Yamaska Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 juillet 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la démolition de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT l'état d'insalubrité et de délabrement du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve l'émission d'un permis visant la démolition du bâtiment sis aux 132-134, rue Yamaska Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE la résolution 2014-245 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2014-283 Demande de permis - Propriété sise aux 872-876, rue Saint-Paul

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 juillet 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis aux 872-876, rue Saint-Paul (Escalier avant);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis aux 872-876, rue Saint-Paul (Escalier avant) en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2014-284 Demande de permis - Propriété sise au 498, rue Jacques-Cartier Nord



Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 juillet 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis au 498, rue Jacques-Cartier Nord (Garde-corps de la galerie avant);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande à ce qu'un échantillon du matériel proposé soit soumis au Comité consultatif d'urbanisme avant de se prononcer sur la demande de permis.

2014-285

Demande de permis - Propriété sise au 137, rue Yamaska Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 juillet 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis au 137, rue Yamaska Est (Remplacement de fenêtres et du revêtement extérieur des façades latérales et de l'annexe Est);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis au 137, rue Yamaska Est (Remplacement de fenêtres) en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les nouvelles fenêtres soient des fenêtres à guillotine;
- Que la couleur des nouvelles fenêtres soit similaire aux fenêtres actuelles.

QUE la Ville de Farnham refuse le remplacement du revêtement de bois par un revêtement de crépi.

QUE le remplacement du revêtement extérieur de bois serait autorisé aux conditions suivantes :

- Le remplacement par un revêtement de bois ou de matériel composite similaire au bois (Ex : revêtement de type « *Goodfellow* »);
- Que le sens de pose soit effectué exactement comme le revêtement existant.

2014-286

Demande de permis - Propriété sise aux 339-341, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 juillet 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis au 137, rue Yamaska Est (Peinture de la façade);



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis aux 339-341, rue Principale Est (Peinture de la façade) en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE le requérant devra présenter un nouveau projet respectant minimalement les exigences suivantes :

- Qu'une esquisse de rénovation de la façade détaillée soit présentée au Comité consultatif d'urbanisme;
- Que le projet de rénovation de la façade s'inspire fortement de l'esquisse qui a été réalisée à la demande du requérant (Voir illustration ci-dessous) en présentant les éléments suivants :
 - L'intégration d'un entablement (Constitué d'une corniche, d'un bandeau et d'une architrave) entre les ouvertures et le dessous de la galerie de l'étage;
 - L'intégration de caissons ornementaux sous les ouvertures, entre celles-ci et les fondations du rez-de-chaussée;
 - Un encadrement plus généreux des ouvertures existantes incluant l'ajout de pilastre donnant l'illusion de supporter l'entablement;
 - Une amélioration des corbeaux de soutènement de la galerie de l'étage;
 - Que le projet favorise un recouvrement de la brique plutôt que de peindre celle-ci.



2014-287

Demande de permis - Propriété sise au 370, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 juillet 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis au 370, rue de l'Hôtel-de-Ville (Remplacement de fenêtres);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis au 370, rue de l'Hôtel-de-Ville (Remplacement de fenêtres) en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les ouvertures soient remplacées par insertions;
- Que les fenêtres de remplacement soient de même dimension et bénéficient du même type d'ouverture que les fenêtres existantes;
- Que les éléments décoratifs en bois sur les façades extérieures demeurent en place et soient conservés pendant et après la réalisation des travaux.

2014-288

Demande de permis - Propriété sise aux 389-393, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 juillet 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis aux 389-393, rue Meigs (Remplacement de fenêtres);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis aux 389-393, rue Meigs (Remplacement de fenêtres) en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition suivante :

- Que les nouvelles fenêtres soient ceinturées d'un cadrage blanc identique aux fenêtres de la nouvelle partie à l'arrière du bâtiment.

2014-289

Demande de dérogation mineure - 210, rue des Glaïeuls

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2014.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 9 juillet 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure de M^{me} Julie Carrier et M. Pierre Bureau, propriétaires du 210, rue des Glaïeuls visant à permettre la construction d'un garage isolé d'une superficie de 80,19 m² alors que la superficie maximale établie par règlement est de 60 m². La demande visait aussi à permettre la construction d'un garage isolé dans la cour avant alors que la réglementation municipale permet l'implantation en cours latérales ou arrière.



2014-290

Demande de dérogation mineure - 254, rue Berthiaume

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juin 2014.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 9 juillet 2014;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de M. François Beaulieu, propriétaire du 254, Berthiaume visant à permettre l'agrandissement du garage isolé existant de manière à ce que sa superficie totale maximale soit de 80 m² (et non 109,73 m²) alors que la superficie maximale établie par règlement est de 60 m².

2014-291

Quartier des Braves phase 1 - Rues Racine, Lalanne et Pelletier - Réception provisoire

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 4 juillet 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue la réception provisoire des travaux d'infrastructures du Quartier des Braves phase 1 (Rues Racine, Lalanne et Pelletier) ainsi que du bassin de rétention situé sur le lot 5 475 903 du cadastre du Québec en date du 27 juin 2014.

QUE la délivrance de permis de construction soit autorisée pour les lots 5 475 987, 5 475 896, 5 475 897, 5 475 898, 5 475 899, 5 475 900, 5 475 901, 5 475 902, 5 475 904, 5 475 905, 5 475 906, 5 475 907, 5 475 908, 5 475 909 et 5 475 910 du cadastre du Québec, ainsi que pour les lots identifiés 49, 50, 51, 52, 53, 62, 63, 64, 65 et 66 au plan de phases de développement daté du 5 décembre 2013.

QUE 50 % de la garantie financière déposée par le promoteur lors de la signature de l'entente soit libérée.

Service des loisirs, culture et tourisme

2014-292

Don d'heures de glace

Document : Document du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 juillet 2014.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham octroie des heures de glace gratuites pour certaines activités;

CONSIDÉRANT que ces heures ne sont pas toujours utilisées;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que toute heure de glace octroyée gratuitement par la Ville de Farnham et non utilisée devra être remise, au moins deux semaines à l'avance, à la Ville de Farnham pour location.

QU'à défaut, les heures non utilisées et non remises seront facturées à l'organisme bénéficiaire.

2014-293

Subventions aux organismes ayant travaillé à la fête nationale 2014

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 2 juillet 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède au versement d'une partie des sommes perçues lors de la fête nationale 2014 comme suit :

Éducation des adultes	500 \$
Coopérative jeunesse de services	496,80 \$
Chevaliers de Colomb de Farnham	403,65 \$
Association de ballet jazz et classique de Farnham	175,95 \$
Cercle des Fermières de Farnham	203,80 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-70-639.

Ajouts

2014-294

Réclamation des compagnies Immeubles Novard inc. et Les immeubles Lucar inc.

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont été demandés à Immeubles Novard inc. et Les immeubles Lucar inc. lors de la réalisation de leurs projets de la rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une entente finale entre les parties;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de verser, en règlement final à la compagnie Immeubles Novard inc. une somme de 11 000 \$ en lien avec les travaux supplémentaires demandés lors de la réalisation de leur projet des 825-835, rue Lucien-Chénier.

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de verser, en règlement final à la compagnie Les immeubles Lucar inc. une somme de 11 000 \$ en lien avec les travaux supplémentaires demandés lors de la réalisation de leur projet du 584, rue Principale Ouest.

QU'une quittance devra être signée par ces compagnies afin de recevoir ces sommes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-00-952.



2014-295

Réclamation de M. Jean Sicotte

CONSIDÉRANT les honoraires réclamés par M. Jean Sicotte dans le dossier d'annulation du Blues de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une entente finale entre les parties;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de verser, en règlement final à M. Jean Sicotte, une somme de 1 500 \$ en lien avec ses honoraires.

QU'une quittance devra être signée par M. Sicotte afin de recevoir cette somme.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995.

Deuxième période de questions

Les treize personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Disponibilité des procès-verbaux;
- Boîtes de dons caritatifs.

La séance est levée à 19 h 32.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Josef Hüsler
Maire